



**Intervention de M. Brice HORTEFEUX,
Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales**

-

Cérémonie d'obsèques du major Patrice POINT

-

Commissariat de Chessy, mercredi 6 janvier 2010, 10h

- Seul le prononcé fait foi -

→ Nous sommes réunis, aujourd'hui, dans une immense tristesse et un profond chagrin, pour rendre un hommage solennel au major Patrice POINT [51 ans], mort dans l'exercice de son devoir.

Dimanche 27 décembre, à 12h15, deux patrouilles du commissariat de Chessy [soit 5 policiers intervenants : le major Patrice POINT, le brigadier-chef Vincent DEHAN, les gardiens de la paix Cathy BILLOT, Jean-Philippe ALBORS et David LOREK] se transportent à Montévrain pour intercepter des cambrioleurs signalés dans un pavillon, par un appel à « police secours » [le « 17 »].

A leur arrivée, les policiers aperçoivent deux individus cagoulés qui pénètrent dans l'habitacle d'un véhicule Range Rover 4x4 appartenant à la victime du cambriolage. Alors qu'ils ont un pied à terre, les fonctionnaires de police sont pris pour cible par le puissant véhicule qui percute violemment le major Patrice POINT [et l'écrase entre un mur et une rampe d'accès].

Les 4 autres policiers [dont aucun n'est blessé] font instantanément usage de leur arme contre le bolide, mais les malfaiteurs parviennent à prendre la fuite. Le véhicule sera découvert incendié à quelques kilomètres.

Grièvement blessé au niveau des jambes et du bassin, le major Patrice POINT est immédiatement pris en charge par les secours et hélicoptéré à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre.

Malgré trois jours de soins intensifs, son état ne s'améliore pas : ses blessures demeurent très graves. Après avoir lutté jusqu'au bout de ses forces, il s'éteint dans la nuit de mardi [29 décembre] à mercredi [30 décembre] dernier.

→ Comme des milliers de ses camarades partout en France, il incarnait, ce jour-là, de manière anonyme, courageuse et déterminée, le combat de tous les instants que les forces de l'ordre mènent contre la délinquance.

En serviteur exemplaire de l'État, il avait choisi de protéger les autres malgré les sujétions, le danger et l'angoisse que cela signifiait, au quotidien, pour lui et sa famille.

Parce qu'il n'est jamais banal de risquer sa vie, parce qu'il l'est encore moins de la risquer tous les jours, et moins encore de la risquer pour les autres, l'engagement du major Patrice POINT au service de la collectivité restera gravé dans nos mémoires.

I. En ces circonstances particulièrement pénibles, mes premières pensées se portent tout naturellement vers son épouse Annelise, son fils Sébastien et sa famille.

→ A vous, **Madame Annelise POINT** et à votre **fil Sébastien**, qui a suivi les traces de son père en choisissant, lui aussi, le métier de gardien de la paix [*28 ans, en fonction à la compagnie d'intervention et de sécurisation du Val de Marne (94)*], je veux exprimer, au nom du président de la République, du Gouvernement, et en mon nom personnel, le témoignage de notre plus profond chagrin et de notre très vive compassion. Elus, autorités civiles, autorités judiciaires s'associent pleinement à cet hommage.

→ **Je sais combien cette disparition brutale, déchirante et totalement injuste affecte cruellement la police nationale.** Je sais aussi que lorsqu'une famille perd l'un de siens, son besoin d'unité et de solidarité n'en est que plus fort. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à être présent, dès mon retour de voyage officiel, mercredi dernier, aux côtés des personnels du commissariat de Chessy et, plus particulièrement, auprès des membres de la brigade de voie publique, à laquelle appartenait le disparu. Je tiens à leur renouveler, aujourd'hui, toute ma sympathie, tout mon soutien et toute mon affection.

Dans une société civilisée et démocratique, personne ne peut accepter qu'on n'ait pas plus de considération pour la vie d'un homme.

Dans une société civilisée et démocratique, personne ne peut accepter que la vie d'un policier puisse être anéantie comme l'a été celle de Patrice POINT.

Dans une société civilisée et démocratique, personne ne peut admettre que ceux qui sont précisément en charge de faire respecter la règle et la loi puissent être victimes d'assassinat.

Les auteurs de tels crimes ne méritent que les sanctions pénales les plus lourdes, car ils ne sont pas dignes de notre société.

C'est la 11^e fois, depuis le 1^{er} janvier 2009, que la grande famille de la police nationale est endeuillée par la perte irréparable de l'un des siens [parallèlement, 11 gendarmes sont décédés en service en 2009]. Ce lourd tribut illustre le prix élevé acquitté par les forces de sécurité pour protéger nos concitoyens.

Les policiers, comme les gendarmes, sont des professionnels qui exercent un métier particulièrement exigeant et très difficile, mais qui, à l'issue de leur service, ont, comme tout un chacun, vocation à rentrer chez eux et à retrouver leur foyer et leur famille. Policiers, cette épreuve, cette douleur, ce deuil ne doivent pas vous faire douter du sens de votre engagement au service de nos concitoyens. Votre courage n'a d'égal que votre détermination.

II. Même si, face au malheur, les mots sont toujours impuissants à traduire la richesse d'une vie, je voudrais brièvement retracer celle du major Patrice POINT.

Patrice POINT est né à Fameck [*Moselle (57)*] le 2 novembre 1958. Très apprécié de ses collègues pour lesquels il avait toujours un mot aimable, c'était en outre un sportif accompli, féru de course à pied, et passionné par la pêche. Homme de grandes qualités, il s'était aussi investi dans le monde associatif au bénéfice de ses collègues, comme président de l'association sportive des policiers du Val d'Europe.

C'est à l'âge de 21 ans qu'il rejoint la police nationale comme élève gardien de la paix en entrant, le 3 mars 1980, à l'école de police de Sens. Après sa formation, il commence, le 1^{er} août 1980, sa carrière à la préfecture de police de Paris et, plus particulièrement, à la direction de la sécurité publique où il est affecté à des missions de maintien de l'ordre.

Le 1^{er} octobre 1989, **Patrice POINT** est affecté à la compagnie départementale d'intervention du Val-de-Marne où il restera jusqu'à sa promotion au grade de brigadier de police, le 1^{er} juin 1991.

Le 1^{er} octobre 1991, il obtient son affectation au commissariat de Neuilly-sur-Marne, où il exercera pendant 9 ans sur la voie publique. Il rejoint enfin, le 1^{er} septembre 2000, le commissariat de Chessy où il sera nommé, brigadier-chef le 2 octobre 2004 puis major le 1^{er} janvier 2007.

Au cours de cette belle carrière, Patrice POINT se distingue, plus particulièrement, à deux reprises par son courage, son professionnalisme et son sens du devoir.

La première fois, c'est le 25 juillet 1986. Alors en fonction au sein de la compagnie de garde et de service de la sécurité publique parisienne, il tente de procéder au sauvetage d'un désespéré qui s'était jeté dans la Seine. Ce geste lui vaut de recevoir, le 30 septembre 1986 de la part du préfet de police, la médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement.

Son calme, son sang-froid et sa bravoure s'illustrent à nouveau, 18 ans plus tard. En effet, le 17 avril 2004, il participe à l'arrestation, en flagrant délit, d'un auteur de vol avec violences volontaires par arme blanche. Blessé à la main gauche au cours de cette intervention, il subit un arrêt de travail de 21 jours.

III. Le sacrifice de Patrice POINT nous démontre, une nouvelle fois, les qualités d'engagement, de détermination et d'abnégation des policiers.

Les risques auxquels ils s'exposent quotidiennement pour protéger leurs concitoyens justifient le soutien sans faille que leur doit la Nation tout entière.

La citation à l'Ordre de la Nation, mais aussi les insignes de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, la médaille d'honneur de la police nationale à titre posthume, ainsi que la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement, que je viens de décerner à **Patrice POINT** sont la marque de cette reconnaissance.

J'ai tenu, en outre, à ce que Patrice POINT soit promu commandant de police.

Les risques auxquels s'exposent quotidiennement policiers et gendarmes pour protéger leur concitoyens justifient que la justice passe sans faiblesse contre leurs assassins.

X

**Madame Annelise POINT,
Monsieur Sébastien POINT,**

En cette terrible circonstance, aux côtés de ses amis, de ses collègues de travail, des représentants des personnels de police, des élus et de la population, nous nous inclinons devant votre immense douleur. Et je veux vous redire les sentiments d'estime et d'affection que tous nous vous portons.